L'impact de la réforme des retraites sur les infirmiers libéraux

31/01/2023

Temps de lecture estimé : 1 minutes

Depuis la réforme des retraites de 2019, de nombreux professionnels de la santé, **notamment les infirmiers libéraux**, luttent pour retirer ses augmentations de charges.
En effet, les infirmiers libéraux vont devoir s'acquitter d'une **hausse de 14% de leurs cotisations retraites** petit a petit **sur les 15 prochaines années**. Cette hausse de charges va avoir un impact conséquent sur leurs finances et leur pouvoir d'achat.

En plus de cela, la réforme des retraites va aussi engendrer une **augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite complète**.

Pour les infirmiers libéraux, cela signifie qu'ils vont devoir travailler plus longtemps pour pouvoir bénéficier d'une retraite complète, ce qui peut être difficile pour ceux qui travaillent dans des conditions de travail physiques difficiles. Cependant, le gouvernement souhaite ne rien brusquer et **donner un horizon de 15 ans** pour parvenir à ce nouveau taux.

En parallèle, pour compenser cette hausse, le gouvernement s'engage à réformer l'assiette des prélèvements sociaux des travailleurs indépendants en 2022. La baisse de la CSG devrait ainsi corriger une partie de cette augmentation.

Enfin, l**e taux de 28.12 % ne sera appliqué qu'à des revenus jusqu'à 40.000 €**. Au-delà, les actifs se verront appliquer un taux réduit, **allant de 12.94 % à 2.81 %** en fonction de leur niveau de revenus. Le but est de limiter cette hausse et de prendre en compte les inquiétudes des travailleurs indépendants.

Il est encore trop tôt pour savoir si les mesures de compensations annoncées par le gouvernement seront suffisantes pour compenser les hausses de charges qu'ils vont devoir subir. Nous espérons que les infirmiers libéraux seront en mesure de continuer à exercer leur profession sans subir des pertes financières conséquentes.

Et vous, comment voyez-vous l'impact de la réforme sur les infirmières libérales ? Pensez-vous que les mesures annoncées par le gouvernement suffiront ?

Partagez cet article à votre réseau

QU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE CET ARTICLE ? DONNEZ VOTRE AVIS EN COMMENTAIRE !

Vous souhaitez compléter vos revenus en accédant à des missions diversifiées ?

Nos équipes sont prêtes à vous accompagner pour vous aider à trouver des missions en établissements de santé.

Je m'inscris dès maintenant

0 COMMENTAIRES

Soumettre un commentaire

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Commentaire *

Nom *

E-mail *

Site web

Enregistrer mon nom, mon e-mail et mon site dans le navigateur pour mon prochain commentaire.

SOUMETTRE LE COMMENTAIRE

Ces articles peuvent vous intéresser

Le matériel indispensable à une infirmière libérale

Professionnels de santé

Lorsque vous travaillez en tant qu'infirmière libérale, vous êtes responsable de fournir à vos...

LIRE PLUS

Que peut prescrire une infirmière libérale à ses patients ?

Professionnels de santé

Depuis le 31 mars 2012, une autorisation a été accordée aux infirmières libérales pour prescrire...

LIRE PLUS

Quel est le tarif d'une facturière pour infirmière libérale ?

Professionnels de santé

Si vous exercez en tant qu'Infirmière Diplômée d'Etat Libérale (IDEL) et que vous êtes engagée...

LIRE PLUS

Tous les articles

Vous souhaitez suivre l'actualité du secteur de la santé ?

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

Suivre Medelse sur LinkedIn

Suivre Medelse sur Facebook

Paris :

Parlons un peu
des Cookies
Vous connaissez le RGPD ?

Medelse utilise des cookies nécessaires au bon fonctionnement du site. D'autres catégories de cookies sont utilisés pour personnaliser votre expérience, réaliser des analyses pour optimiser notre offre ou détecter (puis corriger) d'éventuels problèmes. Nous vous laissons la possibilité de paramétrer votre consentement aux différentes typologies de cookies en cliquant sur "Je choisis".
C'est Ok pour vous ?

Lire la politique de confidentialité

Consentements certifiés par axeptio

Non merci | Je choisis | OK

Medelse © 2023 – Tous droits réservés